

**DEPARTEMENT  
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL***  
-----

CONSEILLERS ELUS :  
**29**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE  
**29**

***Étaient présents (24)*** : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoint, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :  
**24**

***Étaient Excusés (4)*** : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

***Était Absent (1)*** : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

**Objet : Modification de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Ancienne école ménagère**

**Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la construction du budget primitif 2023, une ACP avait été modifiée en vue de la réalisation de travaux pour l'ancienne école ménagère sous le numéro 003/2021.

Cette procédure financière permet de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget primitif en inscrivant au budget que les sommes nécessaires au paiement des dépenses de l'année.

**L'échéancier des crédits de paiements était celui-ci :**

2021	71 167,73 €
2022	1 036 486,59 €
2023	611 811,10 €
<b>TOTAL AP DEPENSES T.T.C</b>	<b>1 719 465,42 €</b>

Compte tenu des décalages et des montants de marchés attribués, il convient de modifier l'APCP comme suit :

2021	71 167,73 €
2022	1 036 486,59 €
2023	698 864,90. €
2024	10 796,61 €
<b>TOTAL AP DEPENSES T.T.C</b>	<b>1 817 315,83 €</b>

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :*

- *APPROUVE la modification de l'AP/CP n° n°003/2021 ;*
- *CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération.*

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme et certification du  
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023  
Le Maire,  
Salvatore CASTIGLIONE**